

ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 MARS 2002

AVIS

DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1

AU BUDGET 2002 DE LA REGION REUNION

Le C.E.S.R. prend acte du projet de Décision Modificative n°1 au budget 2002 de la Région Réunion.

Il constate que les propositions d'inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent :

* En investissement, à 36 823 794 € en autorisations de programme et à 32 835 699,7 € en crédits de paiement.

* En fonctionnement, à 1 283 015 € en crédits de paiement.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 34 118 714,7 € : 33 749 153,7 € pour le réajustement des prévisions de recettes fiscales et 369 561 € pour les transferts et recettes diverses.

Les recettes concernent essentiellement la dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) pour 2002, pour un montant de 33 229 359,7 €

Le C.E.S.R. souligne l'augmentation importante de cette dotation (+ 36,56 %) par rapport à celle de 2001 (24 333 771,88 €). Il aurait souhaité que soient indiquées, pour information, la recette totale d'octroi de mer encaissée au titre de l'année 2001 et la répartition de la dotation globale garantie entre les communes.

Le C.E.S.R. prend acte d'une inscription complémentaire en autorisations de programme pour l'endiguement et les travaux sur les ravines (1 100 000 €).

Il rappelle que l'endiguement des ravines doit être une préoccupation majeure des collectivités locales afin d'assurer la sécurité des hommes et des biens (cf. événements récents, cyclones Dina et Hary).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés